

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE N° 1 : OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ODE FRANCE et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes :
Electrovannes, vannes pneumatiques, bobines, connecteurs, purgeurs, pompes

ARTICLE N° 2 : OFFRES ET COMMANDES

Les prix et renseignements portés sur nos tarifs, site internet et catalogues sont donnés à titre indicatif, ils ne constituent pour nous aucun engagement et sont sujets à variation ou modification, les matériels qui y sont décrits pouvant être modifiés ou perfectionnés sans préavis. L'acceptation de nos offres qui, sauf stipulations contraires, sont valables pour une durée de 3 mois, sauf fluctuation monétaire importante, à partir de la date de celles-ci, implique l'adhésion aux présentes conditions étant entendu que la fourniture comprend exactement et uniquement le matériel spécifié à la proposition. L'acceptation par ODE FRANCE d'une commande, de même que les engagements pris par nos représentants, ne sont valables que sous réserve d'une confirmation écrite, émanant de nous-mêmes, sous la forme d'un accusé de réception, fixant les conditions de prix et délai du matériel à fournir.

Pour chaque commande, nous fournissons, s'il y a lieu et sur demande, par type d'appareil, et à l'exclusion de tout dessin d'exécution, un exemplaire des plans et notices, nécessaires à l'installation, au raccordement et à l'utilisation du matériel ; toute fourniture de contre-cliché, de plans spéciaux ou complémentaires fait l'objet d'une facturation.

Sauf stipulations contraires, dûment mentionnées sur nos offres ou accusés de réception, nos prix ne couvrent que la fourniture du matériel, à l'exclusion notamment de toute intervention sur le lieu de l'installation, telle que : montage, mise en service, essai, réglage ou raccordement quelconque. Dans le cas où le client désirerait l'assistance d'un technicien, cette demande devra faire l'objet d'une commande écrite et les frais inhérents au temps passé par notre collaborateur, à son séjour et à ses déplacements seraient facturés.

ARTICLE N° 3 : GARANTIE

Délai :

Notre matériel est garanti pendant un délai de 12 mois à partir de la date de livraison ou d'expédition.

Conditions :

La garantie est totale et couvre aussi bien les vices de construction ou de matière que les frais de main d'œuvre en nos usines. Elle se limite cependant au remplacement en nos usines ou ateliers de la pièce reconnue par nous défectueuse, et ne peut donner lieu à aucune demande de dommages et intérêts. Les frais de transport relatifs au retour de matériel sont toujours à la charge de nos clients. La garantie ne s'applique ni au remplacement, ni aux réparations qui résulteraient de l'usure normale de l'appareil, de détérioration et d'accident provenant de négligences, de mauvais choix de référence par le client et de l'utilisation défectueuse des appareils.

Exclusion de garantie :

Notre garantie n'est plus applicable :

- Si les instructions de mise en service et d'entretien n'ont pas été suivies
- Si le matériel n'est utilisé pour l'usage normal prévu dans nos notices (ex : température trop élevée ou fluide agressif ou chargé de matières étrangères, contraintes mécaniques des tuyauteries sur le corps de la vanne)
- Si l'installation est non conforme aux règles de l'art (incomplètes ou défectueuses, montage incorrect du ou des circuits)
- Si la tension d'alimentation et celle de l'appareil sont incompatibles
- Si l'incident résulte des causes extérieures atmosphériques ou électriques tels que coup de foudre, sur ou sous-tension, défaut de mise à la terre
- Si le matériel a subi une modification ou une intervention par un personnel non agréé par nos services
- Si, avant d'être installé, le matériel n'a pas été entreposé avec les précautions nécessaires à sa protection

ARTICLE N° 4 : PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en Euros.

Nos prix, sauf stipulations contraires, s'entendent :

- En France métropolitaine : hors taxes, matériel départ usine Sainte-Marguerite (88100), emballages compris ;

- A l'exportation : en exonération de taxes, pour matériel sous emballages standard départ usine.

Ils seront donc le cas échéant majorés du taux de TVA en vigueur et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Les frais d'emballages spéciaux, d'assurances, de douane, etc... sont toujours à la charge de nos clients. Les instructions nécessaires à l'établissement des documents exigés pour l'exportation devront nous être fournies à la commande par le client.

La société ODE FRANCE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

ARTICLE N° 5 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société ODE FRANCE serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

ARTICLE N° 6 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE N° 7 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des factures s'effectue :

soit par chèque ;

soit par carte bancaire ;

ou par traite, billet à ordre, virement ;

ou encore tout autre moyen de paiement convenu et accepté.

Sauf accord préalable avec nos services lors de la commande, les paiements doivent être effectués à 30 jours de livraison. Un acompte à la commande peut être demandé dans certains cas.

ARTICLE N° 8 : RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société ODE FRANCE une pénalité de retard égale au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. (Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

ARTICLE N° 9 : CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de l'article " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la Société ODE FRANCE.

ARTICLE N° 10 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La société ODE FRANCE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société ODE FRANCE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

ARTICLE N° 11 : LIVRAISON

La livraison est effectuée :

soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;

soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;

soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le transport, dont le mode est à notre choix, est effectué aux risques et périls du destinataire

La date de départ indiquée lors de l'enregistrement de la commande n'est donnée qu'à titre indicatif et n'est aucunement garantie.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

l'allocation de dommages et intérêts ;

l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

ARTICLE N° 12 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société ODE FRANCE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE N° 13 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce d'EPINAL.

Fait à

SOCIETE :

Le

CACHET :

Signature du client :